

COMMUNE DE FOUQUIERES-LEZ-LENS
35 RUE PASTEUR
62740 FOUQUIERES-LEZ-LENS

Tél. : 03.21.77.37.47 / Fax : 03.21.49.33.40.

MARCHE ET MODE DE PASSATION :

MARCHÉ DE TRAVAUX

OBJET DU MARCHE :

ACCESSIBILITE DES ERP

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :

Le 15 janvier 2021 à 12H00

En application des articles L2132-2 et R2132-7 du code de la commande publique, les documents requis des candidats (documents relatifs à la candidature et les documents relatifs à l'offre) sont transmis uniquement par voie électronique et les différents échanges et communications en cours de procédure interviennent également par voie électronique.

**Aucune offre présentée sous format papier ne pourra être acceptée.
Elle ne sera ni ouverte, ni analysée.**

ARTICLE 1 : Objet et mode de passation

Marché de travaux : « Accessibilité des ERP ».

Elle est lancée suivant la procédure adaptée définie à l'article R 2123-1 du code de la commande publique.

ARTICLE 2 : Variantes et options

Les candidats ne sont pas autorisés à présenter ni de variantes, ni d'options.

ARTICLE 3 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- Le présent règlement de consultation
- Les CCTP :
 - Lot 1 : Equipement PMR
 - Lot 2 : création sanitaires/douches
 - Lot 3 : VRD et Maçonnerie, portes
- Les CDPGF
- Les plans
- Le rapport diagnostic amiante avant travaux
- La notice d'accessibilité PMR

ARTICLE 4 : Présentation des offres

4.1 Dépôt sous forme dématérialisée

Aucune transmission de l'offre du candidat sous support papier n'est autorisée.

Offre papier = rejet

Toute offre papier sera considérée comme irrégulière et non susceptible de régularisation. (article R2132-7 du code de la commande de la commande publique). Seule la transmission par voie électronique est permise.

Le dossier du candidat (comprenant les documents relatifs à la candidature) est transmis obligatoirement par voie électronique (c'est-à-dire, via le réseau internet) à l'adresse suivante **<https://marchespublics596280.fr>** une transmission des plis sur un support physique électronique (CDROM, disquette ou tout autre support matériel) ne correspond pas à une transmission par voie électronique, et n'est donc pas autorisée. De même, il n'est pas possible d'envoyer sa candidature et son offre par courriel.

La date et l'heure limite de réception des plis électroniques sont indiquées sur la page de garde.

Si une candidature portant sur le même objet est envoyée plusieurs fois, le dernier envoi annule et remplace le(s) précédent(s) si celui-ci est parvenu avant la date et heure limites remise des offres.

► **Format des**

fichiers : Il est
recommandé de :

✓ Ne pas utiliser
certains formats,
notamment les «

.exe » et les « .bat »

- ✓ Ne pas utiliser certains outils, notamment les « macros »
- ✓ Faire en sorte que le pli ne soit pas trop volumineux. (en effet, le caractère volumineux des fichiers est de nature à accroître le délai de transmission du pli et engendre ainsi un risque de réception hors délai)

► **Nom des fichiers :**

Il est recommandé :

- ✓ D'éviter les caractères spéciaux tels que (liste non exhaustive) ; , : ° ? & /
* ✓ De privilégier les caractères alphanumériques et l'underscore.
- ✓ Afin de faciliter l'extraction des documents contenus dans le zip, limiter le nombre de caractères dans le nom du fichier zippé.

► **Lisibilité :**

Dans l'hypothèse où les candidats prévoient d'insérer dans leur pli des documents non fournis par la collectivité, ils doivent les scanner avec une définition suffisante garantissant leur lisibilité.

Le dépôt de réponse s'effectue OBLIGATOIREMENT par voie électronique mais LA SIGNATURE ELECTRONIQUE n'est pas demandée. Le marché sera in situ signé entre la ville de Fouquières-lez-lens et l'attributaire à l'issue de la procédure de passation.

4.2 Présentation des offres :

Les candidatures seront rédigées exclusivement en français et exprimées en Euro. Les offres rédigées dans une autre langue doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre. Le ou les signataires devront être habilités à engager le candidat.

Les déclarations, renseignements et documents suivant prévus aux articles R 2143-1 à R 2143-14 du code de la commande publique.

- 1) DC1 (nouveau formulaire du 1 avril 2019 disponible sur le site internet du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi).

OU une lettre de candidature et une attestation sur l'honneur déclarant n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévu aux articles 2141-1 à 2141-5 ou aux articles L2141-7 à L2141-10 de l'ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018.

OU le DUME

- 2) DC2 (nouveau formulaire du 1 avril 2019 disponible sur le site internet du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi).

Ou le DUME

- 3) Lettre déclarant le signataire habilité comme engageant le candidat ou si le signataire des pièces du marché n'est pas le représentant légal, un pouvoir au nom du signataire est obligatoire.
- 4) L'extrait K bis ou l'inscription au répertoire des métiers et le numéro d'habilitation de l'entreprise de moins de six mois.
- 5) Un mémoire technique
- 6) Le CDPGF complété.
- 7) L'attestation de visite obligatoire fixée au 18 mars 2020.

Le candidat susceptible d'obtenir le marché s'engage à fournir dans le délai imparti les pièces conformément aux articles R2144-1 à R2144-7 du Décret N° 2018-1075 du 3 décembre 2018 de la commande publique.

Ce délai est fixé à 10 jours à compter de la date où il est informé par lettre recommandée avec réception que son offre a été classée en 1^{ère} position. Si le candidat retenu ne peut produire ces certificats dans le délai mentionné ci-dessus, son offre est rejetée. Le Pouvoir Adjudicateur présente la même demande au candidat suivant le classement des offres

4.3 Remise d'une copie de sauvegarde :

Parallèlement à l'envoi électronique de leur dossier, les candidats peuvent faire parvenir une copie de sauvegarde, dans des conditions fixés par l'arrêté du 14 décembre 2009 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés.

Suivant l' Article 6 : La copie de sauvegarde peut être :

- Sur support physique électronique (cédérom, clé USB).
- Ou bien sur support papier.

Elle doit parvenir dans le délai imparti pour la remise des offres. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- Lorsqu'un pictogramme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique. La trace de cette malveillance est conservée ;
- Lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

Cette copie sera adressée sous pli recommandé avec accusé de réception ou remises contre récépissé avant les dates et heures limites reprises sur la page de garde du présent document à l'adresse suivante :

**Mairie de Fouquières-Lez-Lens, 35 rue Louis Pasteur, MADAME LE MAIRE
62740, Fouquières-Lez-Lens**

**Copie de sauvegarde du marché :
« ACCESSIBILITE DES ERP »**

Nom ou Dénomination du soumissionnaire

ARTICLE 5 : Jugement des offres et critères de sélection

L'examen des offres sera effectué, par le pouvoir adjudicateur représenté par Madame Donata HOCHART Maire de Fouquières-Lez-Lens. L'attribution définitive du marché sera réalisée par Madame Le Maire.

Les critères de sélection retenus sont :

- Prix de la prestation : 50 %
- Mémoire technique : 50 %

Capacité de l'entreprise à mener à bien l'opération, présentation de l'entreprise, effectifs, équipes dont CV des personnes pressenties pour le chantier, liste de références d'opérations menées en site occupé et/ou en milieu scolaire, référence en accessibilité	10 points
Note méthodologique par établissement permettant d'apprécier la prise en compte des contraintes spécifiques à chaque site.	25 points
Nomenclature des matériels et matériaux prévus pour ce chantier en adéquation avec les dispositions définies au CCTP	10 points
Respect des contraintes de planning, l'entreprise fournira un planning détaillé permettant de s'assurer du respect du planning DCE et le cas échéant proposera des possibilités d'optimisations.	5 points

ARTICLE 6 : Renseignements complémentaires

Pendant toute la procédure de passation, l'ensemble des échanges sont effectués par le biais du profil d'acheteur : questions/réponses avant le 8 janvier 2021; complément de pièces de candidature (demande par la collectivité et envoi par les entreprises) ; précision sur les offres (demande par la collectivité et envoi par les entreprises, etc....

Les travaux de l'école se feront obligatoirement pendant les vacances scolaires (juillet et août 2021)

ARTICLE 8 : Visite obligatoire

Chaque candidat devra obligatoirement s'être rendu sur les sites, préalablement à la remise de l'offre, afin de connaître les lieux.

La prise de rendez-vous s'effectuera par téléphone auprès de Mme NEVEJANS au 03.21.77.37.47. La visite est fixé au mercredi 16 décembre 2020 à 9h30.

Chaque concurrent devra obligatoirement insérer le certificat de visite dans son offre.

ARTICLE 9 : Validité des offres

Le délai de validité est fixé à 90 jours. Il court à compter de la limite fixée pour la remise des offres indiquée sur la page de garde du présent document.

ARTICLE 10 : Prix et règlement du marché

Les prix du marché seront exprimés en euro hors taxes (€ HT), et toutes taxes comprises (€ TTC) et seront réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou frappant obligatoirement la prestation.

Le candidat s'engage sur le montant ferme du prix.

Le délai de règlement est de 30 jours, à compter de la date de réception des factures.

ARTICLE 11 : Comptable assignataire

Madame Le Trésorier de Lens Municipale
TRESOR PUBLIC
1rue Louis Armand
62300 LENS

ARTICLE 12 : Référence de l'avis d'appel public à la concurrence

Le journal « LA VOIX DU NORD»

Le site internet de la commune www.mairie-fouquieres-lez-lens.fr

ARTICLE 13 : Date limite de réception des candidatures

La date limite de réception des candidatures est fixée au 15 janvier 2021 à 12 heures.

ARTICLE 14 : Voie et délais de recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint Hilaire 59000 Lille Cedex. Tél. (+33) 3 59 54 23 42. Adresse internet : <http://lille.tribunal-administratif.fr>. Fax (+33) 3 59 54 24 45. Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr

Précisions concernant les délais d'introduction des recours :

En application des articles L 551-1 à L 551-4, L 551-10 à L 551-12 et R 551-1 à R 551-4 du code de justice administrative, un référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la date de signature du contrat.

En application des articles L. 551-13 à L. 551-23 du code de justice administrative, une fois le marché signé, un référé contractuel peut être introduit.

Enfin, tout concurrent évincé de la conclusion d'un marché public peut former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses, qui en sont divisibles, assorti, le cas échéant, de demandes indemnitaires. Ce recours peut être accompagné d'une demande tendant à ce que le juge des référés ordonne, à titre conservatoire, la suspension de l'exécution du contrat.